



Exces de vitesse pas de pluie mais humidité!

Par **stephanie**, le **01/01/2010** à **12:42**

Bonjour,

Je pense avoir été flashée hier en rentrant de vacances à 150 sur autoroute, mon soucis c'est qu'il ne pleuvait pas à ce moment là mais la chaussée était encore humide ... Jne sais donc pas dans quelle catégorie d'amende je vais me situer.Ce qui m'inquiète c'est que si la vitesse maximale autorisée etait de 110 (à cause du temps) je pense risquer une suspension du permis jusqu'à 3 ans!Je voufrais savoir ce que ça veut dire " jusqu'à 3 ans" , est-ceque c'est un juge qui le décidera?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **01/01/2010** à **13:27**

Bonjour,

Le flash était par un radar automatique ou par des FDO planqués quelque part ?

Si c'est un radar automatique, il ne tient pas compte des intempéries. Si c'est par des FDO, eux pourraient avoir réglé leur radar en fonction de l'état climatique. Donc, le mieux, c'est d'attendre un courrier, pas très sympa, dans sa boîte aux lettres. A réception, on en reparlera. Il te suffira de cliquer, sur cette même file, sur le mot placé en bas et à droite "REPONDRE" pour ne pas créer un doublon.

Par **stephanie**, le **01/01/2010** à **13:34**

C'étaient des planqués!

J'ai la poisse donc jm'attends au pire!

Mais normalement ils devraient retenir 5 pour cent en moins quand même non? Ce qui me fait peur c la suspension de 3 ans!!!!

Par **Tisuisse**, le **01/01/2010** à **14:06**

En supposant que votre vitesse au compteur soit 150 km/h, la vitesse enregistrée par le radar va être de 147 km/h et la vitesse retenue sera alors de 139 km/h. S'il ne pleuvait pas, en principe la vitesse limite est de 130 km/h ce qui vous ferai un dépassement de 9 km/h, d'où amende de 3e classe, 1 point en moins (récupéré 1 an après son retrait si pas d'autre point retiré durant ces 365 jours), pas de suspension du permis.

Si les FDO ont réglé le radar sur 110, l'excès de vitesse sera de 29 km/h donc amende de 4e classe, retrait de 2 points (récupérés 3 ans plus tard, sauf stage, si pas d'autre retrait de points durant ces 3 ans), pas de suspension du permis.

Le mieux sera d'attendre l'avis de PV qui devrait vous parvenir sous 8 à 15 jours.

Par **stephanie**, le **01/01/2010** à **14:09**

Merci de votre reponse.

Je vais attendre oui.